

**Office de Tourisme du Val de Drôme**  
**La Gare des Ramières**  
**Chemin des Fouilles**  
**26400 ALLEX**

Accusé de réception en préfecture  
026-828117184-20240206-90-06-02-24-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

**République Française**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**90/06.02.2024**

**Objet : signature de la convention d'objectifs avec la Communauté de communes**

**L'an deux mille vingt quatre, le six février.**

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation : 04.01.2024

PRESENTS : GERARD GAGNIER, FRANCINE DAMBRINE, BENOIT MACLIN, THIERRY JAVELAS, MARIE CLAIRE BOUTTIER,  
FABIEN LOMBARD, ISABELLE GONTARD, CHRISTINE GAMBIN

EXCUSES : J.CASTON, S.GRANGEON, N.AUDEMARD, R.ARNAUD, D.MILLIER, O.OLIVIER.

Président de séance : Monsieur Benoit MACLIN

A été élu secrétaire de séance : Isabelle GONTARD.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code du Tourisme

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Drôme en date du 20 décembre 2016 portant création des statuts de l'Office de Tourisme

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Drôme en date du 23 juillet 2020 portant désignation des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Vu la délibération du bureau de la Communauté de Communes du Val de Drôme en date du 6 février 2024.

Une convention d'objectifs 2024-2027 est proposée entre la Communauté de Communes du Val de Drôme et l'Office de Tourisme du Val de Drôme, une annexe est faite pour l'année 2024, le document est présenté en séance.


**Après en avoir délibéré, Le comité de direction :**

**DECIDE**

**D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs entre l'Office de tourisme du Val de Drôme et la Communauté de Communes du Val de Drôme et tous les documents s'y référant.**

Avec 8 Voix pour, 0 Voix contre et absentions.

**Le Président,  
Benoit MACLIN**



Accusé de réception en préfecture  
026-828117184-20240206-90-06-02-24-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

République Française  
Extrait du registre des délibérations  
06/03/2024

Objet : signature de la convention d'objectif avec la Communauté de communes

Le présent document a été adopté le 06/03/2024

Nombre de membres en présence : 12

Date de convocation : 04/01/2024

PRÉSIDENTS : JEAN-LOUIS BOUTIER, THIERRY MARTEL, MARC D'ARL BOUTIER

ADJOINTS : CHRISTINE GARNIER, FABIENNE BOUTIER

EXPLÉS : JEAN-LOUIS BOUTIER, THIERRY MARTEL, MARC D'ARL BOUTIER

Président de séance : Monsieur Benoît MACLIN

A été élu secrétaire de séance : Madame GONTAUD

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'énergie

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Grème en date du 30 décembre 2023

portant création des statuts de l'Office de Tourisme

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Grème en date du 23 juillet 2023

portant désignation des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Vu la délibération du bureau de la Communauté de Communes du Val de Grème en date du 8 février

2024.

Une convention d'objectif 2024-2027 est proposée entre la Communauté de Communes du Val de Grème et l'Office de Tourisme du Val de Grème, une annexe est faite pour l'année 2024, le document est présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le comité de direction :

DÉCIDE

D'autoriser le Président à signer la convention d'objectif entre l'Office de Tourisme du Val de Grème et la Communauté de Communes du Val de Grème et tous les documents s'y rattachant.

Avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Le Président  
Benoît MACLIN